

Règlement Vétathlon du Pilat 24 mai 2025

| Vétathlon : Samedi 24 mai 2025 - Après-midi | | |
|---|------------|--------------|
| Parcours | Dénivelés | Horaires |
| 10 km Trail | 300 m D+ | Départ 14h30 |
| Puis 25 km VTT | 1 000 m D+ | |

Inscriptions sur Logicourse : Vétathlon du Pilat

Inscription sur le site Logicourse : <http://www.logicourse.fr/>

Au moment de l'inscription pour le **Vétathlon du Pilat** fournir un certificat médical de non contre-indication pour la pratique de **la course à pied et du VTT en compétition** ou du **sport en compétition** datant de moins d'un an le jour de l'inscription ou **licence FFTri compétition** en cours de validité.

Le Club Omnisports de Tarentaise (COT) organise, sous l'égide de l'UFOLEP (Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique), une épreuve dénommée Vétathlon du Pilat composée d'1 parcours Trail de 10 km et d'1 parcours VTT de 25 km.

L'épreuve « Vétathlon du Pilat » emprunte principalement des chemins et sentiers se situant entre 800 et 1 200 m d'altitude dans le Parc Naturel Régional du Pilat.

Sur les parties empruntant la voie publique, les coureurs se doivent de respecter le code de la route. Le port du casque aux normes en vigueur est obligatoire pour la partie VTT. Les participants sont responsables de l'état de leur équipement. Les équipements utilisés par les participants devront respecter les normes de sécurité en vigueur.

L'engagement pour le Vétathlon du Pilat implique l'acceptation du règlement ci-après.

REGLEMENT

Vétathlon du Pilat - Samedi 24 mai 2025

HORAIRES

Départ en masse (trail 10 km) fixé à 14h30.

Podium à 17h30.

Clôture de l'épreuve à 18h00.

DEPART ET ARRIVEE

Salle d'œuvre de Tarentaise (42660)

INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font sur internet : <http://www.logicourse.fr/>

Possibilité de s'inscrire sur place le samedi 24 mai jusqu'à 14h00, avec majoration de 5 € et dans la limite des places disponibles (250 participants max).

Le retrait des dossards s'effectue le jour de l'épreuve sur présentation d'une pièce d'identité.

Les dossards seront délivrés à la salle d'œuvre de Tarentaise (aire de départ /arrivée) le jour de l'épreuve à partir de 12h30.

Les droits d'inscription donnent accès aux ravitaillements et au lot concurrent.

Le plan et le profil du parcours seront affichés au départ.

DOCUMENT A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

Pour les licenciés en triathlon : licence FFtri compétition en cours de validité.

Pour les non-licenciés : un certificat médical de non contre-indication à la pratique **de la course à pied et du VTT en compétition** ou du sport en compétition datant de moins d'un an le jour de l'inscription

L'épreuve est ouverte à toutes les personnes âgées de 16 ans minimum, ayant présenté un certificat médical.

Une autorisation parentale sera exigée pour les mineurs.

CLASSEMENT ET CATEGORIES

Les catégories seront réparties comme suit :

- Individuel (solo) homme, femme
- Equipe (relais) homme, femme, mixte

Les 3 premiers au scratch de chaque catégorie (individuel et relais) seront récompensés. Il n'y a qu'un seul parcours pour toutes les catégories.

Les coureurs individuels effectuent la partie course à pieds ainsi que la partie VTT.

Dans le cas des coureurs par équipe, l'un effectue la partie course à pieds et l'autre la partie VTT.

DROIT D'ENGAGEMENT

25 € pour un coureur individuel.

30 € pour le relais.

L'organisation de la course est couverte par une assurance Responsabilité Civile. Chaque coureur doit être assuré à titre personnel.

En cas de mauvais temps, les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve dans un souci de sécurité.

RAVITAILLEMENT

Sur le 10 km trail, ravitaillement en eau sur le parcours + un à la transition du vélo.

Sur le 25 km VTT, ravitaillement sur le parcours et à l'arrivée.

PARC A VELO

Le parc à vélo sera surveillé et ouvert de 13h à 17h.

RESPECT ENVIRONNEMENT

Il est absolument interdit de jeter quelque déchet que ce soit le long du parcours. Des poubelles seront présentes sur le lieu d'arrivée et lors des ravitaillements. Une mise hors course peut être décidée en cas de manquement à cet article.

Respectons notre terrain de jeux !!!

DROIT À L'IMAGE

Les participants autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droits, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître.

L'inscription sur internet ou sur place vaut acceptation du présent règlement.

Le Club Omnisports de Tarentaise, par l'intermédiaire du comité d'organisation, se réserve le droit de modifier de façon expresse le présent règlement.